

**Modèle de délibération**

**DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D’AGISSEMENTS SEXISTES**

**\*\*\***

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 28**

Nombre de membres

Nombre de présents

Pouvoirs

Nombre d’absents

L’an deux mille …., …..(date) à …. h (heures), le Conseil Municipal (ou conseil communautaire, conseil syndical, conseil d’administration) dûment convoqué le ………… s’est réuni sous la présidence de ………….., Maire (ou Président).

Quorum

Etaient présents :

-

-

Pouvoirs :

-

-

Absents excusés :

-

-

Absents :

-

-

Secrétaire de séance :

Assistaient également :

**Délibération n°…….. Conseil Municipal (ou autre)**

**Séance du ……………..**

**Objet : Adhésion à la convention relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique proposé par le Centre de gestion 28**

Le Maire *(ou le Président)* expose :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le [décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/13/CPAF1934186D/jo/texte)

Considérant que toute autorité territoriale, qu’elle soit ou non affiliée au CDG28, a l’obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d’agissements sexistes,

Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Considérant qu’afin de permettre aux collectivités et établissements publics concernées de remplir cette nouvelle obligation, le CDG28 a mis en place un dispositif de signalement auquel les collectivités et établissements publics peuvent adhérer par convention,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d’Eure et Loir propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention jointe en annexe de la présente délibération.

L’intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d’Eure-et-Loir portera exclusivement sur les missions suivantes :

* Recueillir les signalements (étude de recevabilité de la saisine, identification des parties et caractérisation des signalements)
* Orienter l’agent vers l’autorité compétente (transmission du signalement, recommandations à mettre en œuvre en fonction des signalements et suivi du traitement…).

Le CDG28, pour exercer cette mission, constituera une commission ad hoc composée d’une équipe pluridisciplinaire.

En parallèle, *La Collectivité/établissement public* s’engage à :

* Mettre en place, préalablement à la signature de la présente convention, les procédures de gestion de chacune des situations (mise en œuvre des mesures conservatoire, réalisation d’une enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle…), tant pour la victime déclarée que l’auteur mis en cause
* Désigner un référent et un référent-adjoint comme interlocuteur pour le suivi des alertes
* Informer la commission par écrit des suites données aux signalements transmis.

*La Collectivité/établissement public* participera aux frais d’intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d’Eure-et-Loir en s’acquittant d’un forfait d’adhésion annuel fixé chaque année par délibération du Conseil d’Administration du CDG28.

Le Maire *(ou le* Président*)*, invite le conseil municipal *(ou autre)* à se prononcer favorablement sur l’adhésion de la collectivité/établissement au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d’Eure-et-Loir.

Le conseil municipal *(ou autre),* après avoir délibéré :

**DECIDE** d’adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d’Eure-et-Loir, telle que prévue dans la convention d’adhésion jointe.

**AUTORISE** le Maire *(ou le Président)* à signer la convention d’adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d’Eure-et-Loir annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Le Maire *(ou le Président)*,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication.

Fait à …………………………,

Le ………………………………,

Le Maire *(ou le Président)* M./Mme ………………………………

*Certifié exécutoire compte tenu de :*

* *La transmission en préfecture (ou sous-préfecture) le : …/…/…*
* *La publication le : …/…/…*

*Le Maire (ou le Président ou le cas échéant la personne ayant délégation de signature),*

*…………….. (Nom et Prénom)*